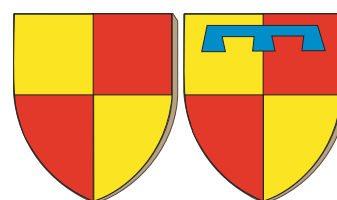


Kerlouan héraldique

Les réformations de la noblesse et montres¹, entre 1426 et 1557, donnent un aperçu des familles nobles établies en la paroisse de Kerlouan. Ce recensement fait apparaître que les lieux d'habitation des nobles ne sont pas tous connus dans les limites de la commune de Kerlouan du XX^e siècle, certains apparaissent dans les paroisses environnantes.

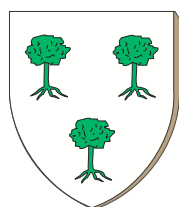
Ci-dessous la liste des seigneurs mentionnés ayant des possessions au cours des siècles dans ladite paroisse de Kerlouan.

Le Baillif, dont : Derien cité dans les montres de 1441 ; Jehan et Derien fils en 1446, un autre ou le même Deryen en 1467 et Even en 1557. La famille Le Baillif est originaire de Kersimon en Plouguin, les aînés blasonnent : "écartelé d'or et de gueules",



Le Baillif
aîné

Le Baillif
cadet

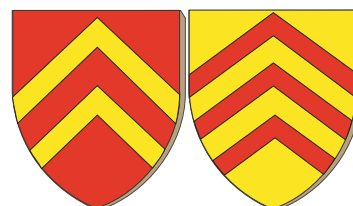


Le Baron de
Kerlouan

Deryen, le cadet installé à Kerlouan, porte "l'écartelé d'or et de gueules avec un lambel d'azur²".

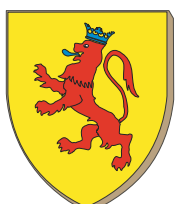
Le Baron Guillaume, cité à la réformation de 1426, porte "d'argent à trois arbres arrachés de sinople³".

Carn, blasonne : "d'or à 3 chevrons de gueules, ou, de gueules à 2 chevrons d'or" comme le résidant de Ravelin en Kerlouan⁴.



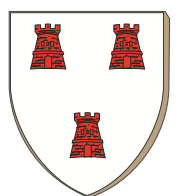
Carn de
Ravelin

Carn de
Plouzané



Coataudon

Coataudon : blasonne "d'or au lion de gueules armé lampassé couronné d'azur". Un descendant de cette famille originaire de Guipavas est au manoir de Kerénez au début du XIX^e siècle.



Coëtnempren

Le Sr **Grall (Le Baillif)**⁵ de **Coëtjunval**, cité en 1426 et 1441, est "le bastard advoué d'Yvon de Coëtjunval", noble homme, blasonnant "d'azur à deux estamaux d'or couronnés de même". Cette famille s'est fondue dans Coëtmenech, puis du Louët.



Coëtjunval

Yvon de **Coëtnempren** présent à la montre de 1503 remplace de la fille mineure de Sezny Parscau dame de Tromelin. Cette famille signalée à Keranmear et Kerénez, blasonne : "d'argent à 3 tours crénelées de gueules".

¹ Les Montres sont des revues militaires, où le noble doit se présenter en tenue avec son arme de combat.

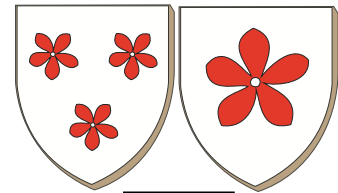
² Montre armoriée de 1467 – BNF FR - 22361

³ Armorial universel de Bretagne – (manuscrit daté de vers 1702, auteur inconnu) - Bibliothèque d'étude municipale de Brest - Cote MS100

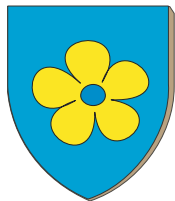
⁴ Armorial de l'Arsenal – BNF FR 4961

⁵ POL POTIER DE COURCY – Nobiliaire et Armorial de Bretagne - Montre de 1443 à Ploudaniel

Yvon **Denys**, présent à la montre de 1557, blasonne "d'argent à 1 ou 3 quintefeilles de gueules"



Denys



La Forest

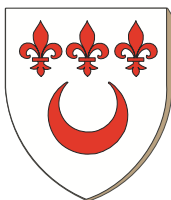
Henry de **La Forest** est sur la liste de nobles de Kerlouan à la montre de 1503, sans précision de lieu de résidence, cette famille est connue aussi à Plouzévédé, blasonnant "d'azur à une quintefeuille d'or".

Benoyst an **Gual (Le Gall)** est présent à la montre de 1557, ses armes sont "d'argent à la chouette de sable becquée et membrée de gueules"



Le Gual (Gall)

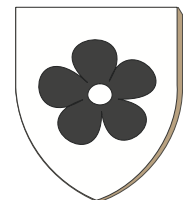
Yvon **Guidou** est présent aux montres de 1441-1446-1481, Jean fait défaut à celle de 1503.



Keranmear

Le seigneur du lieudit **Keranmear** en Kerlouan (Jehan kermeal-1426), connu aussi à Kernouès, porte "d'argent au croissant de gueules surmonté de 3 fleurs de lys de gueules rangées côte à côte". Cette famille s'est fondue dans de Parcevaux en 1557.

Robert de **Kerbiquet** possède des terres à Kerlouan en 1434, il blasonne "d'argent à la quintefeuille de sable".



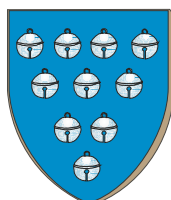
Kerbiquet



Kerdanet
XV^e siècle

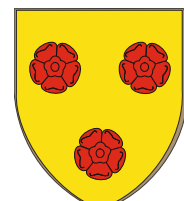
Jehan de **Kerdanet** sr dudit lieu est à la montre de 1446, Pigent à celle de 1481 et Jehan celles de 1503 et 1534. Le blasonnement est "de sable semé de billettes d'argent au lion d'argent sur le tout"⁶. Kerdanet passera à la famille **Miorcec** blasonnant "d'azur au hérisson d'or au chef d'argent chargé de 3 mouchetures d'hermines de sable".

Nuz **Kerlinec (Kerliver)**⁷ en 1426, blasonne "d'or à trois roses de gueules".



Kerlec'h

Agace **Kerflech (Kerlec'h)** en 1426 blasonne "d'azur à dix sonnettes d'argent, 4. 3. 2. 1.



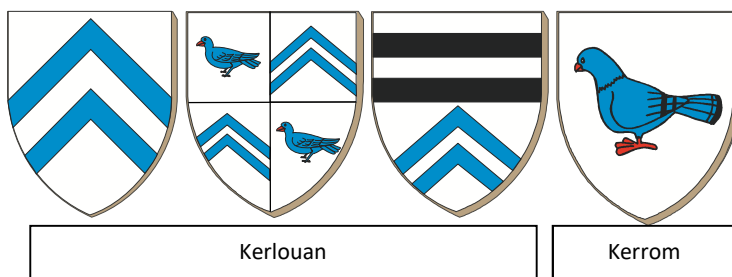
Kerliver

Yvon **Kergomez** en 1481 n'a laissé aucune trace dans les armoriaux.

⁶ HERVÉ TORCHET - Réformation des fouages de 1426 - Évêché de Léon -p206- Édit : La Pérenne - 2014

⁷ Id... -p215

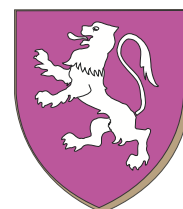
La maison de **Kerlouan** blasonne "d'argent à 2 chevrons d'azur". Au début du XV^e siècle, Hervé de Kerlouan, probablement un cadet de cette maison, épouse une héritière Amice de **Kerrom** blasonnant "d'argent à une colombe d'azur", le blason devient un "écartelé" avec en 1 et 4 les armes de l'héritière et en 2 et 3 celles de l'époux. Un troisième écusson appartenant à cette maison, "d'argent à deux fascies de sable soutenues par deux chevrons d'azur" est inconnu des armoriaux, sauf de Guy Autret de Missirien⁸,



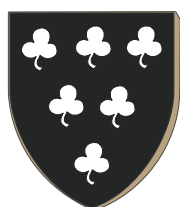
Kerlouan

Kerrom

Prigent de **Kerouzéré**, présent à la montre de 1534 et Jehan à celle de 1557, blasonnent "de pourpre au lion d'argent"



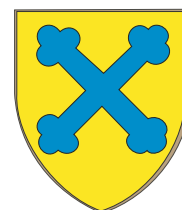
Kerouzéré



Kersaintgilly

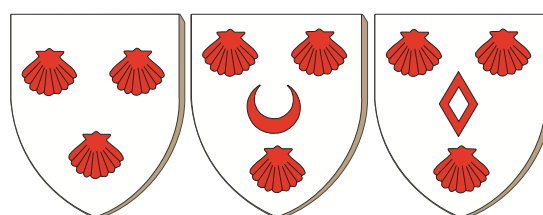
Gabriel de **Kersaintgilly** Sr de Kerénez participe à la montre de 1557, blasonne "de sable à six trèfles d'argent, 3. 2. 1".

Les **Le Barbu** de Kerénez en Kerlouan blasonnant "d'or au sautoir fleuroné d'azur" sont présents aux diverses montres, Jehan est à celle de 1446, Yvon est remplacé par Jehan Cornuly à celle de 1481, Jehan Le Barbu y est aussi, en tenue d'archer en brigandine. Yvon est à celle de 1503 est prié de s'habiller. En 1534, Jan Le Barbu est remplacé par "Maistre François Kersaintgili".

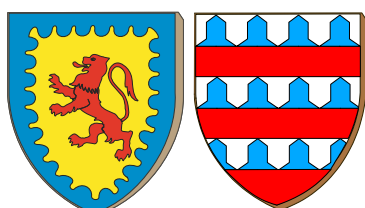


Le Barbu

La maison de Trévigny est la demeure de la famille **Le Moyne** dont Hamon cité à la réformation de 1426 et à la montre de 1441 et Salomon en 1446. L'écu "d'argent aux trois coquilles de gueules", appartient à la branche aînée, les deux autres avec "croissant et macle au centre", sont des marques de juveigneurie (les branches cadettes).



Le Moyne

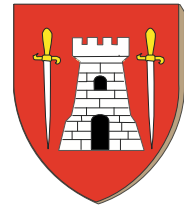


Lesguern
ancien et moderne

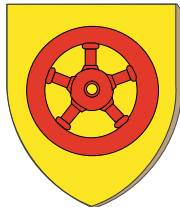
Le Clezmeur est la résidence du seigneur de **Lesguern**, blasonnant anciennement : "d'or au lion de gueules à la bordure engreslée d'azur", ou, moderne : "fascé de vair et de gueules de 6 pièces" qui est Coëtmenec'h.

⁸ GUY AUTRET DE MISSIRIEN (1599-1669) – Histoire Généalogique de Bretagne – par Hervé Torchet - édit. La Pérenne -2019

Guillaume de **L'Isle (an Enez)** blasonnant "de gueules à une tour crénelée d'argent, accostée de deux épées de même, aux gardes d'or, les pointes vers le bas", est présent à la monte de 1446, un autre Guillaume est en tenue de vougier en brigandine en 1481 et en 1503.



Lisle

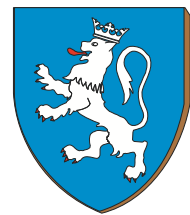


La Fosse

Hervé **La Fosse** blasonnant "d'or à la roue de gueules" est à la monte de 1446, en 1481, Henry, aveugle est remplacé par Yvon Geoffroy, à celle de 1534, le fils **Tregarec an Fos** y est cité.

Jehan de **Langueneau** alias **Langueno** est cité à la réformation de la noblesse de 1426. Le lieudit de Langueneau est situé en Plounéour-Trez, résidence de la famille de Kerbiquet.

À la réformation de 1426 est cité Jehan **Maniou** "noble homme fils d'Hervé Maniou qui était bastard", à la monte de 1441 sa veuve y est citée "la déguerpie⁹ de Jehan Maniou", un autre Jehan en tenue de vougier en brigandine est présent à celle de 1481, Hervé et Guillaume à celle de 1503. Les armes sont "d'azur au lion couronné d'argent".



Maniou

Un certain Yvon **Ollivier** est présent en 1426 et 1441, plusieurs familles portent ce patronyme dans les paroisses environnantes, aucun élément ne permet une identification plus précise.

La famille de **Parcevaux** : "d'argent à 3 chevrons d'azur" est citée au Prathir et à Keranmear en Kerlouan.



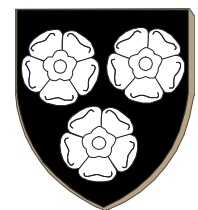
Parcevaux



Pezron

Hamon **Pezron** est cité en 1426 et 1441, il blasonne "de gueules au lion d'or chargé sur l'épaule d'une macle de gueules"

Alain de **Parscau**, sr de Kerhuérin et Kerilis, blasonnant "de sable à 3 quintefeilles d'argent" est cité à la réformation de 1426, Alain, père et Alain fils, participent à la monte de 1441, Jehan à celle de 1446. Jehan, malade, est convoqué à celle de 1481, son fils Nicolas le remplace. La fille mineure de Sezny Parscau dame de Tromelin par Yvon Coëtnempren.



Pascau

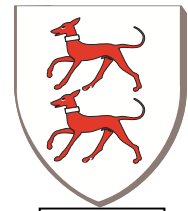
Olivier **Poulhalec**, sans blason connu, est présent à la monte de 1446 ; Prigent se présente en tenue de vougier en corset à celles de 1481-1503-1534, cette famille s'est fondue dans Simon.

Alain **Salon**, "bastard au rang de noble", cité à la réformation de la noblesse en 1426 et Mahotte en 1441, n'ont pas de blason connu.

⁹ Une « déguerpie ou degrepie » est une femme veuve ou abandonnée

Dom Yves **Serguy**, prêtre, est remplacé par Jehan Quenquis à la montre de 1481.
(pas de blason connu)

Even **Silguy**, sr de Penher, est cité à la réformation de la noblesse en 1426, Guillaume est à la montre de 1503, remplacé par son fils Guillaume, ce dernier présent à celle de 1534, blasonne "d'argent à 2 lévriers de sable accolés d'argent passants l'un sur l'autre".



Silguy



Simon

Les **Simon** originaires de l'évêché de Tréguier blasonnant "de sable au lion d'argent armé lampassé de gueules" sont à Kerénez.

Tromelin, cette famille est présente aux montres des paroisses environnantes, à Kerlouan elle est mentionnée à celle de en 1503 ; la fille mineure de Sezny Parscau dame de Tromelin est remplacé par Yvon de Coëtnempren.



Tromelin

Les lieux dits nobles

Lieux dits nobles de Kerlouan dans la documentation ne semblent plus correspondre à la géographie actuelle de la commune de Kerlouan.

Le Clezmeur est occupé par les Coëtmenech en 1446, Kerbiquet, Lesguern et Plessix.

Keranmear est occupé par le sr dudit lieu, Coëtnempren et Parcevaux.

Kerdanet est occupé par le sr dudit lieu.

Kerénez est occupé par Bernard Le Guern en 1446, le Barbu 1476, Coëtnempren, Simon, Kersaingilly, Coataudon.

Kerhuérin, Prathir et Kerilis sont occupés par Parscau.

Kerivoas est occupé par Kersaintgilly

Kerlouan est occupé par le sr dudit lieu et Kerrom.

Penarneas¹⁰ ou Penanmeas, la famille De Kerdanet possède ce manoir au moins depuis le XVI^e siècle, puis ira à la famille Gourio.

Penher est occupé par Silguy.

Ranelin (Ravelin en St-Frégant ?) est occupé par Carn.

¹⁰ Acte de donation entre Jean Kerdanet et Guillaume Gourio en date du 30/6/1573 (ADF 5G95 n° 74) cite le sieur Gourio comme "demeurant au manoir de Peanmeas". (info : Ronan Abiven)

Tromelin et **Larret** sont occupés par le sr dudit lieu qui est de Tromelin.

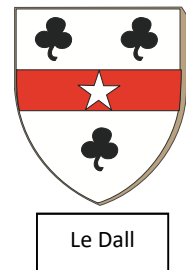
Kerbiquet est occupé par le sr dudit lieu, Coëtquelfen.

Langouneau est occupé par le sr Alain de Kerbiquet présent aux montres de 1481-1503.

Trévigny (Plounéour-Trez) est occupé par Olivier Le Moyne en 1446, plus tard par Yves du Plessix.

Les prééminences de la seigneurie de Tromelin

Le 12 novembre 1683, noble homme **Le Dall** sieur de Cheff de Lestang rend aveu au Roy pour ses terres et fief de la seigneurie de Tromelin situées en la paroisse de Kerlouan et autres lieux. Une partie du document est consacrée aux prééminences de Tromelin, visibles dans les édifices religieux de la paroisse. Si l'emplacement des signes et armoiries est assez précis, aucune description des armes n'est faite ce qui a pour conséquence qu'il est impossible de réaliser une généalogie armoriée de cette noble maison à partir ce document.



Église paroissiale Sainte Anne

(Ancienne église paroissiale devenue chapelle Sainte-Anne)

“En la maitresse vitre le premier panneau en vitre semée et armoyé, sous les armes du Roy au pignon du grand autel de la ditte paroisse du costé de l'évangile le dit panneau de ladite vitre semé et armoyé des armes de la ditte seigneurie de Tromelin.”



On peut supposer que les armes de Tromelin sont celles connues :
“d'argent à deux fasces de sable”.

“Plus en la ditte église du costé de l'évangile deux arcades de voutes qui font la premiere et seconde en arcade avec un banq et accoudouer de jouxte au-dedans du cœur une tombe elevée dans la ditte seconde arcade avec trois tombes aplat de terre jouxte le dit banq et le tombeau le tout armoyé des armes de la ditte seigneurie de Tromelin.”

“Plus en la ditte église de Kerlouan du costé l'évangile du dit grand autel un autel dédié à Madame Ste Anne en la vitre semée des armes de la ditte seigneurie de Tromelin avec les tombes sous et auprès du grand autel,”

“Plus au pignon suzain de la nef de la ditte église, une rose en fenestre y estant aussy armoyé des mêmes armes de la ditte seigneurie de Tromelin.”

L'imprécision concernant le blasonnement du propriétaire comme de ses alliances sera la même tout au long de cet aveu.

Chapelle Saint-Égarec

“Davantage dans l'église de Monsieur St tregarec en la ditte paroisse de Kerlouan toute la maitresse vitre du grand autel au pignon suzain de la ditte église semée des armes de la ditte seigneurie de Tromelin sous un écusson et armoirie étant le plus haut de la maitresse vitre qui appartient au Seigneur Marquis Rosmadec.

Plus en deux vitres et fenêtrés estant dans la chapelle du costé de l'évangile plus haut écusson armoyés des armes de la ditte Seigneurie de Tromelin.

Plus la première arcade en voûte du costé de l'évangile du grand autel.

Plus un écusson de pierre en bosse estant dans le pignon suzain de la nef au dessus de la principale porte de l'entrée de la dite église lequel écusson et armoyé des armes de la dite Seigneurie de Tromelin.”

Chapelle Saint-Sezny *alias* Tref-an-Lerret (détruite)

“Plus en l'église trevialle de lerret en la ditte paroisse de Kerlouan, toute la maitresse vitre du grand autel de la ditte église treviale armoyé et parsemée des armes de la dite Seigneurie de Tromelin.

Plus les deux première voute du costé de l'évangile les uns vis avis des autres avec bancq et accoudouer aussy de chaque costé des tombes au-dessus dans le cœur de la ditte église, entre la vitre de fenestre aussy armoyé dans le cœur les armes dudit Tromelin.

Item du costé de lepitre dudit grand vu la chappelle dediée a Monsieur St.Seyny avec une vitre de fenêtré aussy armoyée des armes de la ditte Seigneurie de Tromelin

Plus dans le clocher de la ditte église un ecusson de pierre en bosse des armes de la ditte Seigneurie de Tromelin. ”

Chapelle Saint-Michel (détruite)

“Item dans la chapelle de Monsieur Saint Michel ou Reüic Miqueal située en la ditte paroisse un écusson en superiorité dans la metraisse vitre du grand autel armoyé des armes de Tromelin et de Kerjan par moittiée. ”

Chapelle Saint-Sauveur

“Plus dans la chapelle de monsieur St.Sauveur en Kersalvateur le premier et le plus haut ecusson la supérieurité dans la maitresse vitre du grand autel de la dite chapelle armoyés des armes de la maison

du Menmeur acquis conjointement avec la terre de Seigneurie de Tromelin avec droit de présentation de Chapelain pour lire la messe et faire les services toutes les festes le dimanche dans la dite chapelle. ”

L'aveu fait aussi état des prééminences de Tromelin dans les édifices religieux des paroisses environnantes. Il est probable que cette liste prééminencièrè soit une transcription d'un état bien antérieur à 1683, puisqu'un procès-verbal des prééminences de la même église paroissiale de Kerlouan en 1686 ne confirme pas le contenu de l'aveu.

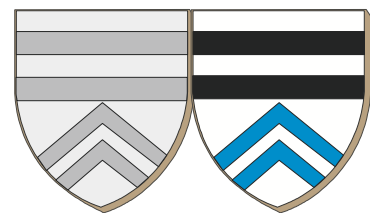
Prééminences dans l'église Paroissiale Sainte-Anne en Kerlouan 7 et 8 août 1686

En 1686, des travaux d'agrandissement, d'embellissement et de réparations de l'église sont envisagés, une commission composée d'hommes de loi et d'experts sont délégués pour établir un état des lieux. Un procès-verbal¹¹, des prééminences et droits honorifiques, est dressé le 8 août. Pour cette occasion quelques nobles ou leurs représentants sont venus pour défendre leurs prééminences au sein de l'édifice et aussi contester les prétentions d'un nouveau venu.

(F°2v°)- *“Robert Geslin, peintre demeurant en ladite ville de Lesneven, fondé en ordre et pouvoir de noble homme Gabriel Le Stang sieur de Crech sallaun datté du jour d’hier y celluy Stang faisant pour dame **Renée Le Borgne de Lesquifiou**, Dame comtesse de Bethune Curatrice des damoiselles ses filles de son mariage avecq feu messire **Robert du Louët** vivant chevalier Seigneur dudict lieu, lequel Geslin a déclaré qu’au-dessus de la porte de la sacristie derrière le maistre autel il y a un écusson en bosse dans le gouon (clef de voute ?) de la porte”*

Note en marge : “Armoiries Maison de La Comtesse de Bethune¹² veuve de Mr Du Louët”

(F°3r°)- *“chargé de deux fasses en cheff soustenuè de deux chesfrons. Esloignéès de trois à quatre pieds distant du grand pignon du maistre autel, comme avecq un escusson en bosse dans la cleff de l’arcade joignant le bas du Cœur faisant l’entrée de la chapelle du Rosaire du costé septentrional ledict escusson chargé pareillement des mesme armes en bosse dans ladicte la chapelle.”*



“En la muraille costiere, une arcade avecq une tombe en levée avecq un escusson en bosse de pareilles armes. Et dans la vitre de ladicte chapelle un escusson en supériorité dans la vitre qui est d’argent à deux fasses de sable en cheff soustenuè de deux chevrons d’azur qui sont les armes de la maison de Klouan appartenant au deffunt seigneur de Coatjunval.”

¹¹ Procès-verbal de 1686 des prééminences dans l'église paroissiale de Kerlouan - ADF 1E1091

¹² <https://gw.geneanet.org/garric?lang=fr&n=le+borgne+de+lesquifiou&oc=0&p=renee>

Note de marge : "Maison de K/Louan"

Ce blason parfaitement identifié comme étant la maison de Kerlouan, n'est pas connu des armoriaux, sauf de Guy Autret de Missirien (1599-1669). La dame Renée Le Borgne veuve de **Robert du Louët** le revendique comme lui appartenant, il s'agit du domaine de Kerlouan et Kerrom en la paroisse du Minihiy, appartenant à la famille de son époux depuis 1509 grâce au mariage de Pierre du Louët, seigneur du Plessix avec Marguerite de Coëtmenec'h, dame de Coëtjunval et riche héritière. Elle est la fille de l'union, en 1459, de **Prigent de Coëtmenec'h** seigneur de Coëtjunval¹³ et de **Marguerite de Kerlouan**, héritière de **Kerlouan** et de **Kerrom**, elle la dernière à porter les armes de Kerlouan "d'argent à deux fasces de sable en chef soutenue de deux chevrons d'azur". Marguerite est la fille d'**Alain** et d'**Anne de Kerouzéré**, porteurs des mêmes armes et vivants dans la première moitié de XV^e siècle. L'inventaire des écussons par le veuve de Robert du Louët met en évidence que les armes de Kerlouan sont incluses dans la maçonnerie de l'église Sainte-Anne depuis le XV^e siècle, de ce fait, dans cet édifice¹⁴ dit du XVI^e siècle, certaines parties seraient plus anciennes de quelques décennies.

"Dans ladicte chapelle en entrant joignant le marchepied en ladicte chapelle une tombe raze avecq un escusson en bosse des mesmes armes blasonnées en dessus. Comme aussi autre escusson au-dessus de la porte du porche joignant la dicte chapelle du Rozaire du costé du couchant dans la cleff -(F°3v°)- de la voutte de ladicte porte ledict escusson en bosse pareilles armes que celles de la maison de Klouan qui est d'argent a deux fasces en cheff soutenues de chevrons d'azur, lequel ledit Geslin nous a demandé pour appurrer et qu'il y a autres preminances au-dessus de lui que sa majesté ainsi signé Robert Geslin."

Note en marge : "Mr de K/radenec Duplessis pr les Seig^{rs} Le Moyne de Trevigner"

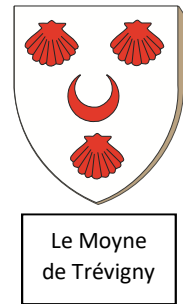
Le seigneur Yves **Du Plessix** de Kerradennec et de Lestévennec est ressortissant de Morlaix, blasonnant : "d'azur à la croix pattée d'argent" - (Armorial de Bretagne 1696) venu défendre les droits honorifiques et prééminenciers de Joseph **Le Moyne** de Trévigny chevalier seigneur marquis dudit lieu, et demeurant en la ville de Paris. Le seigneur **Le Moyne** étant très loin des yeux des paroissiens de Kerlouan ont omis de le prévenir des travaux envisagés, l'emplacement de ses armoiries semblant vacant fait des envieux.

*"En l'endroit s'est aussi presanté escuier **Yves Duplessix** sieur de kradenneq, lequel s'estant trouvé ce jour en ceste parroisse et ayant eu aduir de la présante dessante, s'est rendu en ce lieu pour déclarer à monsieur le commissaire qu'elle se fait par en effet de surprise sans y avoir assigné et à temps compettant les prettendantz droitz honorifiques en icelle et cela d'intelligence avecq certains malveillantz qui prétendent par leurs surprises usurper sur les droitz honorifiques des legittimes preminancières de la dicte esglise pour y devoir reussir ont affecté de faire faire la présante dessante sans avoir dit est assigné les prétendants droitz et captant l'absance"*

¹³ HERVÉ TORCHET - Réformation des fouages de 1426 - Évêché de Léon –p215- Édit : La Pérenne - 2014

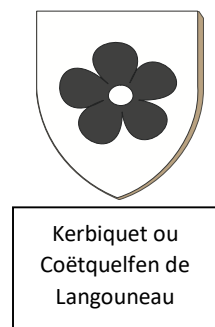
¹⁴ Robert COUFFON & A. LE BARS – Diocèse de Quimper et de Léon, Répertoire des Églises et chapelles – Quimper 1988

-(F°4r°)- *“de messire Molo (Malo) Joseph Lemoyne de Trevigné¹⁵ chevalier seigneur marquis dudict lieu, à presant en la ville de Paris lequel est le premier preminancier en la dicte esglise parrochiale, ce qui l’auroit sur le champ justifié s’il avoit esté duement appelé et eust temps de cy randre ou au moyns ses ordres et ses actes et des a presant pour justifier des droictz honorifiques dudict seigneur de Trevigny et qu’il est le premier preminancier en ladicte esglise, suplie monsieur le Commissaire de luy donner pour appuré que les armes dudict seigneur de Trevigny sont en la maitresse vitre immédiatement après celles du Roy quy sont d’argent au croessant de guieulle à trois coquilles demesme, deux en cheff et une en pointe avecq plusieurs alliances. Comme aussi jouxte le grand autel du costé de l’Espitre, est encore le bancq armoyé des armes dudict seigneur de Trevigny et jouxte ledict bancq dans la premiere arcade de ladicte esglise ou il y a une tombe en levée ou sont en bosse les plaines armes de ladite maison de Trevigny, comme aussi en supériorité au desdans -(F°4v°)- du cœur de la dicte l’esglise aux autres endroits d’ycelle mesme, en dehors tout autour en la lissiere dudict seigneur de Trevigny portant ses pleines armes avecq plusieurs alliances enduit de ses escussons.”*



Le Moine est le principal prééminancier de l’église, avoir ses armes, juste sous celles du roi est le privilège réservé au noble le plus important de la paroisse. Les tombes familiales près de l’autel côté de l’épître (sud) et la lisière mortuaire peinte, confirment la règle de premier prééminancier.

“Comme aussi avoir droit de mettre et poser ses armes en bosse en supériorité au-dessus en portique et principale entrée de la dicte église ou sont les armes de la seigneurie de langouneau¹⁶ luy appartenant qui est une quinte feille (vitrail à cinq soufflets) dans lequel escusson ou estoit ses armes en alliances, ont estés malicieusement effacées durant les absences tant de lui que des seigneurs ses prédécesseurs qui ont toujours résidé hors l’évesché depuis longues années. Et a ledict sieur du Kradennecq signé avecq déclaration de repetter d’abondant ses protestations de nullité et de precipittation de la presante dessante, ainsi Signé Y Duplessis.”



Bien avant la Révolution des armoiries sont mutilées ou effacées, ici par convoitise.

Note en marge : “La dame douairières & Penses De K/enez”

*“Aussy s’est presanté dame **Catherine de Coatnempren**¹⁷ dame douarière de Penses propriettaire - (F°5r°)- “de la terre et seigneurie de Kenés (Kérénez) sittué en cette parroisse de Klouan, laquelle a dict que prohibitivement et independante à tous autres seigneurs particuliers, luy appartient la premiere chapelle de ladicte esglise vulgairement nommée chapelle de saint Jan, estant du costé de l’espitre.”*

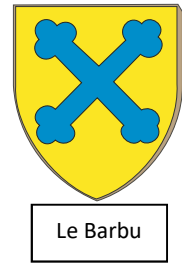
¹⁵ Le Moine de Trévigny, en Plounéour-Trez – Généalogie : gw.geneanet.org – Louis GUINAMAN

¹⁶ Le Moine de Langouneau en Plounéour-Trez

¹⁷ Catherine de Coëtrenpren est l’épouse de feu Henry SIMON sr de Kérénez en Kerlouan et Pensez en Plouvien. <http://www.cgf-forum.fr/phpBB2/viewtopic.php?t=21221>

Cette chapelle Saint-Jean côte épître semble correspondre au transept sud, elle est anciennement privative de la maison Le Barbu puis de Coëtnempren, propriétaire de Keramear et Kerénez en Kerlouan.

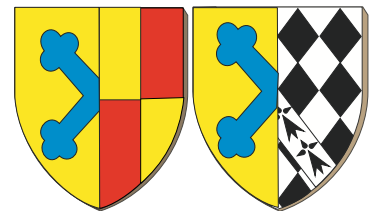
“Au niveau du grand autel et du cœur de ladite esglise, le pignon de laquelle chappelle est aussi de mesme niveau que celluy du pignon du maistre autel, dans le pignon de laquelle chapelle il y a une fenestre au-dessus de l’autel dicelle remply d’une formerie de pierre ou il y a trois soufflets soustenu d’un montant avecq trois petitz jour poses en fasce au-dessus des portiques dans lesquels souffletz au premier en superiorité un escusson qui est d’or au sautoir bourdonné d’azur qui sont les pleines armes des seigneurs de Barbu, entièrement seigneur de la dicte seigneurie de kenes (Kerénez). Au second soufflet en escusson en my partie, au premier my



Le Barbu

Note en marge : “Armoiries **Le Barbu** enciens seigneurs de K/enez” (Kerénez en Kerlouan)

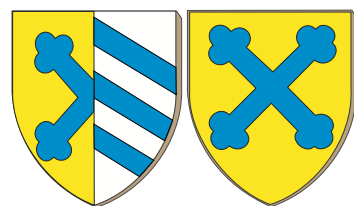
*(F°5v°)- party pareille armes que celle cy dessus des **Barbu**, au second my party dans le mesme escusson en alliance qui est écartelé d’or et de gueulle qui sont les entieres armes de Ksimon **Le Baillif** ; au troisième soufflet dans la mesme vittre, autre escusson des armes desdits Barbu en un my partie avecq alliance qui est losangé d’argent et de sable à la bande d’hermines le tout qui sont les armes de **Kuzlaouen***



Le Barbu
Le Baillif Langalla

Le premier écusson placé en supériorité dans le vitrail indique que le seigneur Le Barbu de Kerénez est le principal prééminencier de cette chapelle Saint-Jean, les deux écus suivant ont la fonction d’identifier les couples donateurs du vitrail, parents et enfants, l’écu du second soufflet avec l’alliance d’**Yvon Le Barbu** avec **Guénolée Le Baillif de Kersimon** (Guellozoe an Belly), le troisième soufflet dit de Keruzlaouen correspond à l’alliance d’**Henry Le Barbu**, fils d’Yvon, et **Louise de Langalla**¹⁸ de **Keroulaouen** en Plougoulm, Louise est tutrice d’Yvon le Barbu son fils.

*“Dans la muraille costière de la dite chapelle proche dudict autel une arcade remplie d’une tombe en levée au-dessus de laquelle un escusson en bosse dans la cleff de la dite arcade, en my-party des armes des sieur **Barbu** et de **Gourio** qui est d’argent à trois chevrons d’azur comme aussi joignant la dite tombe en levée un grand bancq de trois accoudouers au premier accoudouer sont les armes des Barbu en bosse qui est en sautoer au bas du dit bancq, autre tombe en levée.”*

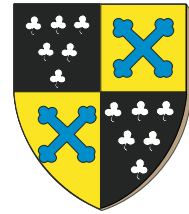


Le Barbu-Gourio

¹⁸ Bertrand YEURC’H – Les premières entrées épiscopales en Bretagne ducale - www.academia.edu - “Le compte du domaine de Lesneven pour 1455 indique que “Yvon Kerenes (Le Barbu) par les hoirs Guellozoe an Belly souloient payer de cheffrente chaque année à l’évêque de Léon et qu’à présent se paie ladite cheffrente par Henry le Barbu et Louyse Langalla tutrice de Yvon le Barbu son fils”.

La tombe serait celle de **Jean Le Barbu**¹⁹, cité en 1514, fils probable d'Yvon, époux d'une dame de Gourio.

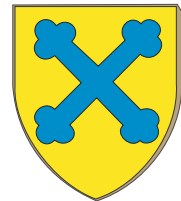
*“Dans une autre arcade sur laquelle tombe –(F°6r°)- en levée un escusson en bosse en escartelé, au premier et quatrième de **Ksaingilly** (Kersaingilly) qui est de sable parsemé de truffles d'argent, au second et troisième les armes de Barbu qui est d'or au sautoir bourdonné d'azur, au bas de la dite tombe en levée un benittier dans la muraille costière ou sont les armes en bosse desditz Barbu.”*



Kersaingilly -
Le Barbu

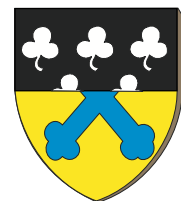
Cette alliance partiellement connue est celle du couple **N. de Kersaingilly et Jeanne Le Barbu**²⁰ cité en 1541, Jeanne est dite veuve et tutrice de leurs enfants en 1541.

*“Entre une vitre dans la muraille costiere et ladite tombe dans laquelle arcade de la dite tombe il y a une petite fenestre de vitre morte et plus bas dans ladite muraille costiere de ladite chappelle de Kones (Kérénez) proche de ladite porte de ladite chapelle, autre escusson en bosse des **Barbu**, dans un benittier joignant ladite porte qui est pour le service et utilité de ladite chapelle de kones (Kérénez).”*



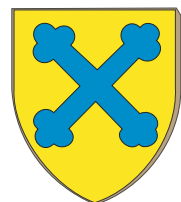
La chapelle Saint-Jean du transept sud est bien celle de la maison de Kerénez, vitrail, tombes, banc seigneurial, bénitier et porte privative sont marqués des armes de **Le Barbu**. Tous ces éléments armoriaux cités sont les pièces d'un puzzle oublié dont l'assemblage semble très difficile par le fait qu'aucune généalogie n'est connue de la branche Le Barbu de Kerénez entre 1400 et 1550. Toutefois grâce à ces écussons et bribes de documentations existantes, il est tentant de reconstruire une généalogie vraisemblable toutefois avec un petit risque d'erreur.

*“Dans le seconde arcade du cœur de la dite esglise parrochiale de Klouan une tombe en levée joignant le second pillier de la dite arcade sur laquelle tombe un escusson en bosse et my partie chargé –(F°6v°)- au premier my party coupé au premier de **Ksaingilli** et **Barbu**”*



La seconde tombe de **Kersaingilly-Le Barbu**, sépare la chapelle du chœur de l'église.

*“dans la troisieme arcade du cœur de la dite esglise et la chappelle de Kones un petit autel en pierre dans lequel il y a un ecusson au devant aussy en bosse des armes des Barbu ensiennement seigneur de Kones (Kérénez) ledit autel desdié à monsieur Saint Laurent orné d'un petit retable ou sont aussi les armes des **Barbu** en bosse.”*



La maison de Kerénez possède en dans cet édifice un petit autel complémentaire, dédié à Saint-Laurent, identifié par l'écu **Le Barbu**.

“Par seconde, troisieme et quatrieme arcade ou sont les armes de feu messire Henri Simon seigneur de Pensez, mari de la dite Dame, qui sont de sable au lion d'argent armé lanpassé de guieulle.”

¹⁹ Id., *ibid.*, “ le lieu et manoir noble de Kerennès possédé par Yvon Le Barbu et Perrine Gouzillon, sa femme (1476)”

²⁰ Chambre des comptes – Domaines – sénéchaussée de Lesneven - B 1686- “ Jeanne Le Barbu, veuve de X. Kersaingily, tutrice de leurs enfants (1541)”

Feu messire **Henry Simon** est un lointain descendant de Guillaume Simon de Troménec époux d'Adélice Le Barbu. Henry, en épousant **Catherine de Coëtnempren**, héritière de Kerénez retrouve ses lointaines origines. Catherine est la fille d'Hamon et de Marguerite de Kersaintgilly. Si le procès-verbal ne décrit pas des armes de Simon sur des écussons en bosse (en relief), c'est qu'elles sont peintes, la suite le confirme.



Henry Simon

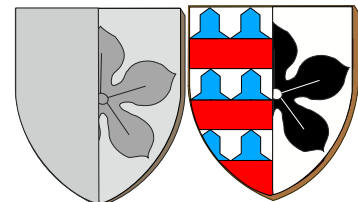
“La dite chappelle (Kerénez) aussi ornée de la lissierre dudict deffunct seigneur de Kones tant par desdans que par deshors avecq les timbres en alliances au audessus desdits tombres en levées, laquelle chappelle contient tout au long du cœur jusque à la chappelle de Saint Sebastien, laquelle chappelle est prohibitive de la dite maison de querenes (Kérenez) comme aussy la dite dame de Kenes a »

La lisière dudit défunt, appelée aussi litre funéraire, est une bande peinte en noire faisant le tour de la chapelle, chargée des armes du défunt et de ses alliances. La chapelle Saint-Sébastien appartenant à Kerénez est bien difficile à positionner dans l'édifice.

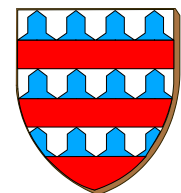
(F°7r°)- *“aussy une tombe raze dans le cœur joignant la tombe en levée quy est dans la seconde arcade, de plus deux autres tombes raze au milieu dudit cœur au troisieme rang. Et ladite dame signé sans preiudice (préjudice) des autres droits dans ladite esglise et de clariffier & articuller (articuler) plus emplement laquelle n’a pu faire, attendu la précipitation de ladite assignation, ainsy signé **Catherine de Coetnempren**”*

Note en marge : “Mr de **Lesguern** seigr de Lestremeur”

*“Aussy s’est presenté messire **Jacques de Lesguern** escuier seigneur du Cleuzmeur (Cleumeur en Kerlouan) lequel proteste de nullitté des prétentions du dit seigneur de Trevigné²¹ (Yves Du Plessix) aux deux escussons qui sont au portique armoyé en bosse un my partie scavoir au premier vuide et au second rempli d’un demy quinte feille (quintefeuille) que ledict seigneur du Cleuzmeur a dict estre les anciennes armes du manoir du Cleuzmeur ainsi qu’il se justifie par la vue d’un escusson qu’il a dans -(F°7v°)- la vitre de la fenestre de la chappelle de Sainte Catherine en ladite esglise à luy appartenant et qu’il n’est pas vray sauff correction qu’on aye en aucune fasson effacé comme l’on veult supposer contre vitre les escussons qui sont au-dessus et en superiorité audit portique ainsi ont esté de tout temps comme ils sont a presant. ”*



Coëtmeneç’h - Kerbiquet ou Coëtquelfen



Coëtmeneç’h comme Lesguern

L’écusson revendiqué par **Jacques de Lesguern** dont le premier parti est effacé, ne peut-être que Coëtmeneç’h avec en alliance la demie quintefeuille qui est Kerbiquet.

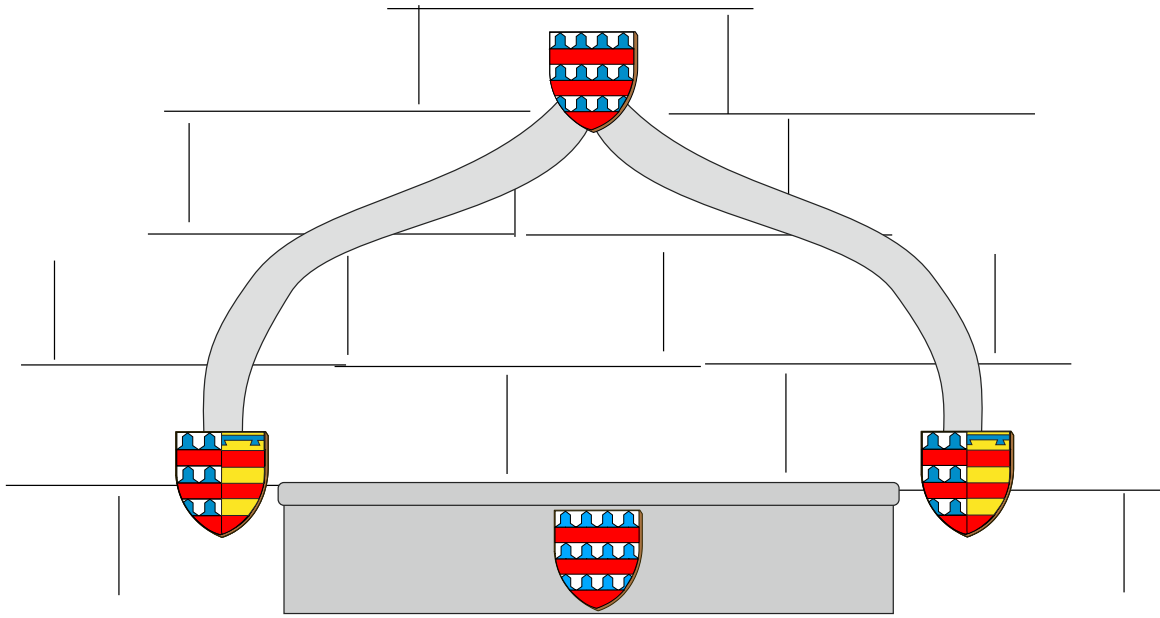
²¹ : Mr de KERRADENEÇ DUPLESSIS pr les Seigrs Le Moyne de Trévigné

Un des ancêtres de Jacques de Lesguern, Prigent avait épousé une héritière de Coëtmenec'h de Clezmeur et pris les armes de la dame. Bien avant la Révolution l'envieux ou le jaloux efface des blasons pour y mettre le sien, toutefois cela reste assez anecdotique.

“De plus, soutient que la dite chapelle de sainte Catherine quy est du costé de l’evangile et au niveau du pignon du grand autel luy appartient privativement”.

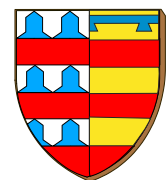
La chapelle Sainte-Catherine des Coëtmenec'h est située au nord, son emplacement semble désigner la chapelle du Rosaire ?

“Et a tous autres ayant aussi ses armes en bosse dans la pierre faisant le devant dudit autel qu’il a aussy une arcade dans la muraille costiere du costé du levant avecq une tombe en levée ou il y a un escusson en bosse armoié des armes de Lesguern quy est vérés d’argent d’azur à trois fasses –(F°8r°)- de guieulle, sur le tout dans l’arcade au dessous de la dite voutte à la cleff de l’arcade les armes en bosse de Lesguern, comme aussi la dite voutte est hourné (ornée) de deux escussons plus bas dans la dite arcade



de pareilles armes quy est en my partye en fasse avecq un lambeau ou lanbel”

L'enfeu de Lesguern dans chapelle Sainte-Catherine est scellé dans le mur côté Est, la tombe est aux armes de Lesguern, au-dessus l'arcade ou voute est ornée des mêmes armes, le deux bras le sont aussi mais en mi-parti avec la maison de Kerlec'h en Ploudalmézeau, blasonnant d'or et de gueules (rouge) au lambel d'azur. Cette sépulture est celle d'**Alain de Lesguern** et de **Jeanne de Kerlec'h**, mariés en 1545. Jeanne est la fille de Tanguy (ou Henry) et de Marie de Penmarc'h.

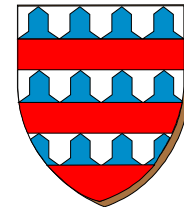


Lesguern-
Kerlec'h

“ plus un banc à deux accoudoirs joignant la voulte de la chappelle dudit Cleuzmeur comme aussi un escusson dans le pillier quy soustient le premier arcade de la dite esglise joignant le bout en levé de la tombes de Troumillin quy est dans la seconde arcade quy est armoié en bosse des armes de la dite maison de Troumillin que dans le premier de la dite arcade il y a un benettier de pierre armoyé en bosse des armes de Lesguern appartenant audit seigneur du Cleuzmeur. Il y a aussi une lissiere des armes de Lesguern” -(F°8v°)- “Au-desdans de la dite chappelle et en deshors et aussi dans la premiere arcade du cœur du costé de l’evangille des mesmes armes de Lesguern. De plus, dict avoir une tombes platte armoié de ses armes. entre les balustres du grand autel et les balustres de la dicte chappelle, ce qu’il demande pour appuré, de plus ledict sieur du Cleuzmeur proteste de nullitté de toutes prétentions et droitz que peuvent avoir tous seigneurs dans le cœur à l’exception des seigneuries de Trevigné et de Troumillin ,non plus que dans la quatriesme arcade du costé de l’espitre dans laquelle il n’y a que la parroisse quy aye interest, comme aussi dans la petite porte au devant de la dite arcade.



Tromelin



Lesguern

Ainsi signe **Jacques de Lesguern**

Dans la même chapelle se trouve un banc deux accoudoirs, une tombe armoriée de **Tromelin**, un bénitier et un pilier, une tombe plate et une lisière funéraire aux armes de **Lesguern**. Une précision intéressante, le chœur est réservé aux prééminences de Trévigny qui est **Le Moyne** et **Tromelin** et à personne d'autre.

“Aussy s’est presanté Maistre Mathieu Ollivier faisant pour messire **Yves du Poulpry** chevallier seigneur de Lanvangat -(F°9r)- baron des baronnies de Kouzeré et Trongoff (Kerouzéré et Trogoff) lequel declare se présanter à ce que ladite dessante ne puisse preiudicer (préjudicer) ny déroger aux droitz de preminances et honorifiques quy luy appartient en ladite église à cause de ses dites terres de Lavangat et Kouzeré aux termes de ses actes et tiltres dont il n’a pas eu le temps de donner advis audit seigneur n’ayant en cognoissance de la dite dessante que presantement et neantmoins offre de justiffier en temps et lieu et lors que requis sera et a signé sans preindicier aux droitz du dit seigneur. Ainsi signé M: Ollivier.”

“Lesdictz sieur Recteur et Cabon assistés dudict Ropartz leur procureur a déclaré protester de nullitté des pretantions respectivement des dictes partyes cy devant desnommées quy ne tandent qu’à retarder en faire estat des droitz et preminances de ceux quy ont -(F°9v°)- dans le dite esglise, parce qu’il il y a des erreurs et actes quy reigle leurs devoirs dont ils ne peuvent a presant destruire et qu’il ne s’agist que de faire ledict estat desditsz droitz de preminances en l’estat qui la font a presant affin qu’ils puissent par ce appres estre retablis en mesme estat puisque d’ailleurs il n y a que lesditz seigneurs de Trevigny et de Troumillin quy aye aucunes armes en la maistresse vitres dudict grand autel ainsi persiste que ledict estat soit fait en presance des susnommes presantz & ont lesd. sieurs recteur et Ropartz signés et pour ledict Cabon affirmant ne scavoir signer et signé pour luy et a sa requeste ainsi signé Goulven Pinvidicq recteur de Klouan Ropartz procureur.”

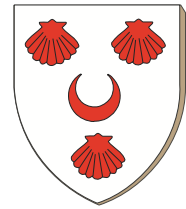
Les sieurs **Le Moyne** de Trévigny et **Tromelin** n'auraient aucunes armes dans le vitrail du grand autel.

“Aussy se sont presantés honorables gens François Ladan, François Habasque Bolloch et François Podeur demeurantz en la parre. (paroisse) -(F°10r)- de Klouan lesquels declarent qui les ont et leur appartient privativement à tous autour une tombe basse et à fleur de terre dans le coeur de ladite esglise de Klouan au second rang et joignant une tombe en levée prettandue par la dame de Pensez

(Catherine Coëtnempren) dans la seconde arcade qui separe le cœur de ladite esglise de la chappelle se Saint Laurant ainsi qu'ils offrent justifier en cas de contestation et ont lesditz Ladan et Habasque signés et ledict Poteur disant ne scavoit signer et a signé à sa requeste noble homme Robert Geslin signe de Troullen de Lesneven ainsi signé F.Ladan F Habasque **Robert Geslin.**"

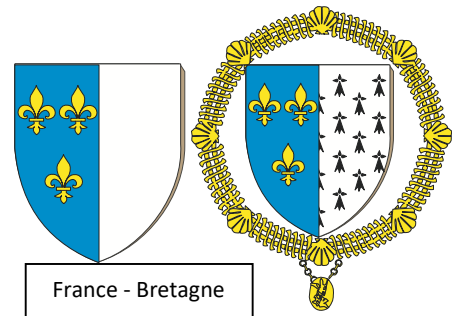
"Depuis ledict sieur **Geslin** adjouxtant à son plede cy devant a déclaré avoir recouvert un escusson en bosse des armes de la maison de Klouan appartenant audict seigneur de Coatjunval (du Louet) en haut du pignon de la chappelle –(F°10v°)- du Rozaire et conteste la quallité de supériorité prise par ledict seigneur de Trevigny et autres pretendantz droitz dans ladicte esglise au-dessus de ce qui est mentionné en lesdicts pledes justifiés par acte representés par ledict sieur Recteur en l'endroit et a signé ainsi signé Robert Geslin."

"De quoy ledict sieur de **Kadenneq**²² (voir Silguy- Coëtredez fondu dans du Parc de Locmaria) a protesté de nullité soustenant qu'il n'y a aucun préminancier dans ladite esglise devant le seigneur de Trevigny (**Le Moyne**) qui en est le légitime préminancier soustenant que ledict sieur du Cleuzmeur (**Lesguern**) n'a aucun interest tant dans la tombe joignant le maistre autel, et les escussons au dessus du portique et principale entrée de la dite Esglise ou sont les pleines armes de la dite seigneurie de Langounau (Le Moine de Langouneau) de laquelle a sorty en partage le lieu du Cleuzmeur des despendances duquel ledict sieur du Cleuzmeur pretend les droitz ce qu'il –(F°11r°)- ne peult à l'exclusion dudict seigneur de Trevigny puisque par le partage il n'a eu qu'une estandue de terre au terroir du Cleuzmeur ou on a construit la maison qui est à presant sans aucuns droitz honorifiques que les seigneurs de la dite maison de Langonneau ont toujours detenu. Ainsi signé **Y Du Plessix. AZ croix pattée AG**



Après le défilé des prééminanciers venus défendre leurs intérêts ou protester contre les prétentions de leurs voisins, la délégation nommée se met au travail.

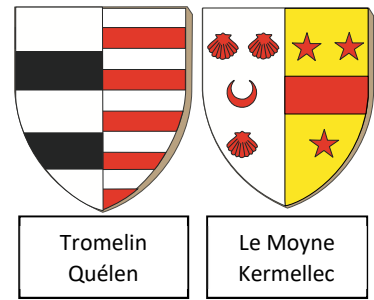
"Sur quoy nous commissaire susdit avons donné a ce aussi les parties de leurs dires raisons & declarations et protestations et procedant aux appurementz et estat de la dite esglise tous avons donné pour adveré que dans la maistresse vitre estant au pignon oriental de la dite esglise derrière le grand autel il y a une formerie de pierre soustennue de deux montants faisantz deux portiques au dessoubz des cinq soufflets dont quatre sont remplis de verre blanc sans escusson –(F°11v°)- et dans le cinquiesme qui est dans la cisme desditz cinq soufflets il y a un escusson partie de France et le second en blancq avec un petit cordon de l'ordre de saint michel et une forme de couronne de verre blancq, que dans les deux portiques costiers au dessoubz desditz souffletz"



L'écusson de **France** en alliance avec la **Bretagne** est toujours au plus haut du vitrail du maitre autel dans toutes les églises paroissiales de Bretagne. Le fait que le parti Bretagne soit blanc provient que le semi d'hermines fini par s'effacer par les UV, dans certaines conditions les traces sont observables.

²² P.POTIER DE COURCY – Du Plessis, sr de Kerradennec et Lestévenec, ressortissant de Morlaix (Arm. 1696)

“ il y a eu deux escussions dont les restes sont encore attachés et garnis par le desdans de verre blancq scavoir au portique du costé de l’evangille un escusson partie au premier d’argent à deux fasces de sables, au second burlé de gueulle et d’argent à ce quy paroist y ayant une partye de rompu avecq un reste de collier de saint michel et au haut du portique du costé de l’espitre il y a un escusson partye au premier d’argent à trois coquilles de guieulle au croissant en abime de mesme, au second d’or à la fasse de guieulle accompagné de trois estoiles de mesme.”



Tromelin
Quélen

Le Moyne
Kermellec

Le premier écu correspond-il au mariage de Françoise de **Lambeze** dame de Tromelin avec Olivier **Quélen** ? Le second est celui d’**Olivier Le Moine** de Trévigny, chevalier sieur de Trévigny, mort en 1455, marié à **Jeanne de Kermellec-Penhoët**.

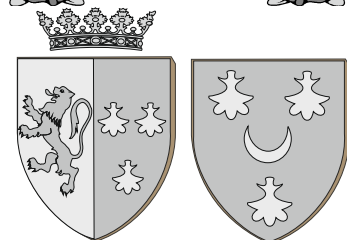
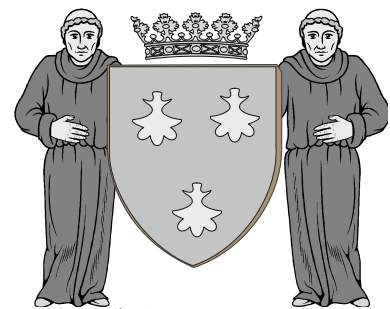
(F°12r°)- “Et nous a paru y avoir quelques restes d’escussions en alliance estantz derriere le verre blancq quy repare la ditte vitre dont nous n’avons pu dechiffrer les piésces ny les mots, que devant le premier portique cy dessus du costé de l’evangille il y a deux priantes armé de costé d’armes chargées d’escu , d’argent en fasce de sable et autours meublés d’escusson que l’on n’a pu dechiffrer estant effacées et le verre de la teste du premier priant emporté et rempli de verre blanc, que le cœur de la dite esglise est composé de huit arcades, quatre de chaque costé quy joignant la premiere arcade du costé de l’espitre.”



Tromelin

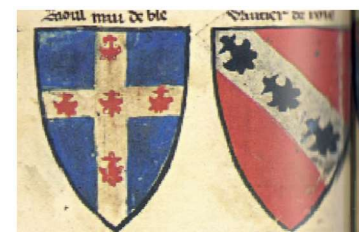
C’est l’endroit où le seigneur de Tromelin dit avoir ses écussons dans la maitresse vitre

“ Et contre le balustre du grand autel il y a un grand bancq accoudouer sur lequel accoudouer il y a un escusson en bois chargé de trois croisilles soustenues de deux moignes -(F°12v°)- Avecq une couronne ducalle (ducale) et dans le dossier du mesme bancq un autre escusson partye au premier chargé d’un lion avecq une pareille couronne que sont ledite premiere arcade du costé de l’espitre il y a une tombe en levée au milieu de laquelle il y a un escusson chargé desditz croisilles avecq le croissant en abime”



Le Moine

Le mot « croisille » n’existe pas dans le vocabulaire héraldique, sinon qu’il fait penser à des petites croix. À noter qu’aucun seigneur ou son représentant n’a revendiqué, le banc ni l’accoudoir et la tombe haute. En l’absence de couleur une marge d’erreur importante est possible. La solution vient d’un autre procès-verbal de 1682 des prééminences de la Maison de Trévigny²³, c’est-à-dire les Le Moyne. Banc, accoudoir et tombe situés au même emplacement entrent dans le patrimoine de la famille. Que sont donc ces croisilles ? Probablement la représentation de coquilles de style ancien que nous trouvons dans l’armorial d’Hector Le Breton²⁴ du XVI^e siècle, pouvant perturber le



Exemple de coquilles de style ancien

²³ Archives de Loire-Atlantique AD44 B 1746

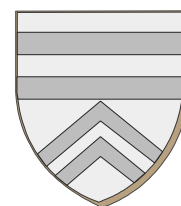
²⁴ Emmanuel De BOOS – L’Armorial Le Breton - 2004

discernement de l'expert chargé de l'identification en 1686. L'écu parti au lion et croisilles serait une alliance de Kerouzeré et Le Moyne.

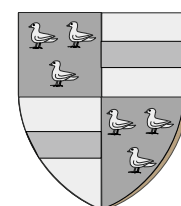
“qu’dessus de la porte de la sacristie que l’on fait dans l’espace vuide qui est entre le maistre autel & le pignon oriental et principal de la dite esglise il y a un escusson en bosse dans legouon de bois de la porte lequel est chargé de deux fasses en cheff soustenu de deux cheffrons”

Cet écu de la maison de **Kerlouan** est revendiqué par la dame du **Louët**

“quy joignant la dite port du costé de l’evangille et entre le balustre du Grand autel et la premiere arcade du costé de l’evangille il y a une tombe platte armoriée d’un escusson que nous –(F°13r°)- n’avons peu deschiffrer mais paroît avoir esté partagé des chevrons que joignant la seconde arcade du costé de l’evangille il y a une grande chaize de bois a dossier ayant au hault un escusson en bosse ecartellé, le premier & quatriesme chargé de trois oiseaux, le second et troisieme d’une fasse le tout sans couleur qu’aupres de la dite chaize il y a un bancq à accoudouer au couing du quel il y a un escusson en bosse des mesme armes”



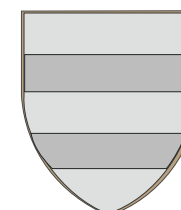
Kerlouan



Penmarc'h ?

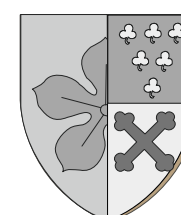
Les mobiliers en bois, bancs, chaises, accoudoirs sont des meubles dits voyageurs, ils accompagnent les alliances féminines. Ici il pourrait s'agir des meubles de la maison de Penmarc'h ?

“et soubz la dite seconde arcade joignant le banc il y a un tombes en levée avecq escusson en bosse au millieu de la pierre chargé de deux fasses et dans le second pillier de la mesme arcade un benittier avecq le mesme escusson chargé desditz deux fasses quy joignant la dite seconde arcade du costé”



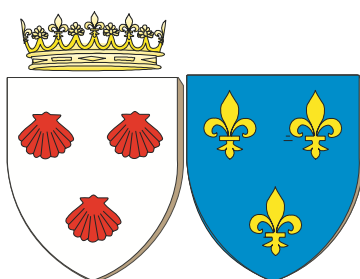
Tromelin

(F°13v°)- De l’espitre il y a une tombe en levée avecq un escusson au milieu de la pierre en bosse partye au premier chargé d’une demye quintefeuille ou molletz despron la figure en estant mal faicte, au second coupé le premier en cheff a six treffles à l’autre en chef en trois pièces, au second au sottouer.”



Coëtquelfen
Le Barbu
Kersaint-Gilly

Alliance Coëtquelfen, à la quintefeuille, Le Barbu, la croix en sautoir, avec Kersaint-Gilly, les six trèfles.



Le Moyne - Le Roy

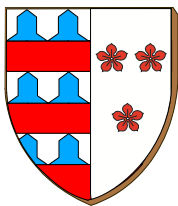
“ Pour estre qu’autour de la dite esglise en dessous de la nef et du cœur il y a une litte parsemée d’escussons d’argent à trois cocquilles de guieulle avec une couronne de marquis et quelque timbres des mesmes armes avec les alliances et deux escussons du Roy posés sur la mesme lissiere”

Une litre funéraire de la maison **Le Moyne de Trévigny**.

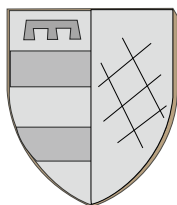


Exemple : La litre funéraire de l'église de Roscoff

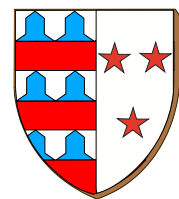
“et que dans la première chapelle du costé de lesvangille il y a dans la vitre composé de deux petits jours en un seul soufflet, un seul escusson partye au premier verré d'argent & d'azur à trois fasses du guieulle, au second –(F14r)- d'argent à trois estoilles de guieulle avecq une litre authour de la dite chappelle chargé d'escussons de verre à fasce de guieulle et quelque grand escussons avecq quelques alliances en peinture & un benittier au second pillier de la dite arcade au dessous de la dite chappelle, et un escusson des mesmes armes en pierre et bosse, que dans le devant de l'autel de la mesme chapelle il y a un escusson en bosse dans la pierre partie au premier desdict fasces de guieulle en chacun verré d'argent et d'azur, au second d'argent trois quintefeilles de guieulle,”



Lesguern
Bellingant

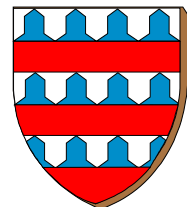


Un cadet de
Tromelin



Lesguern
et ?

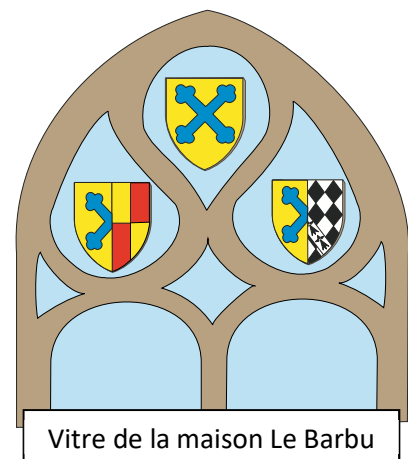
Cet écusson d'alliance correspond probablement à **Alain de Lesguern** marié en 1614 à **Mauricette de Bellingant** de Kerbabu.



Lesguern ou
Du Louët

“que dans la muraille costière de la dite chapelle il y a une arcade soubz laquelle il y a une tombe en levée d'environ un pied chargée d'escusson en bosse des mesmes armes de verre et fascé que dans la cleff de la –(F14v)- voutte de la dite arcade il y a un pareillement un escusson en bosse de pareilles armes et deux plus bas au costé de la arcade partye au premier deux fasses avecq un lambel et le second dudit partye tellement effassé on n'a pu le blasonner avecq banc en ladite chapelle sans escusson,”

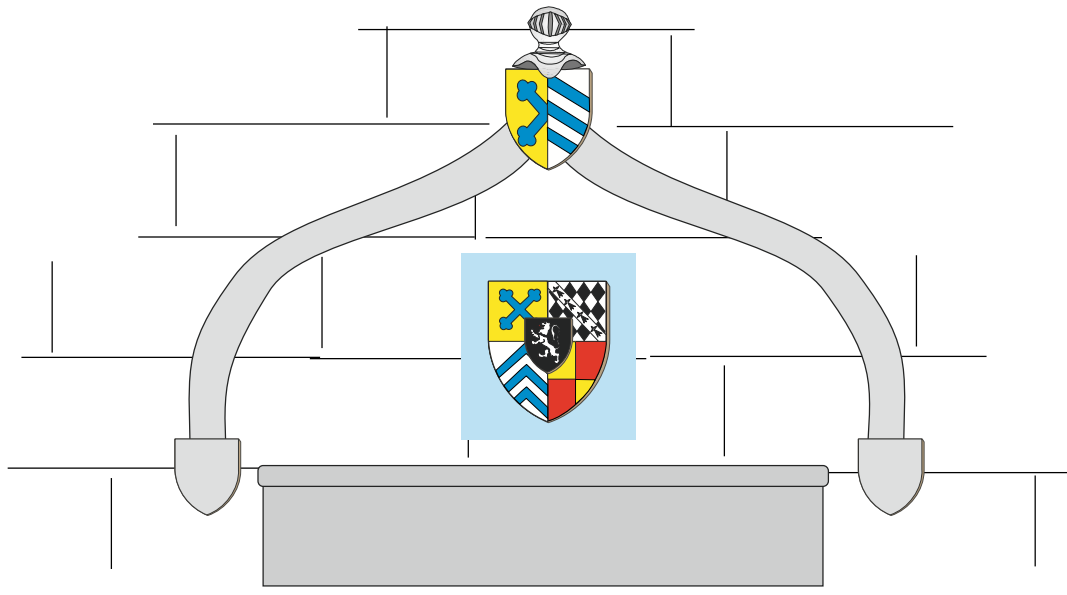
“que dans la première chapelle du costé de l'espitre il y a dans la vitre composé de deux petits portiques et de trois soufflets, il y a un escusson d'or chargé d'un sautoier pomelle d'azur et dans le soufflet a u dessoubz du costé de l'evangille un escusson porté par un ange partye au premier d'or audit sautoier pometté d'azur au second ecartellé d'or et de guieulle, au troisieme soufflet estant au costé de l'espitre est un autre escusson porté par un ange partye au premier d'or audit sauttoier d'azur –(F15r)- au second losangé d'argent de sable à la cottise d'argent chargé d'hermine de sable”



Vitre de la maison Le Barbu

Dans ce document on constate les incohérences du descriptif des écussons du vitrail déjà décrits par les experts, dans le folio "F°5V°" où les blasons sont en "mi-parti" j'ai opté pour cette formule plus cohérente pour l'époque. Seul l'écu de Baillif de Kersimon est décrit comme étant en pleines armes ou en écartelé d'or et de gueules.

"que dans la muraille costiere de la dite chappelle il y a une arcade au-dessus de la tombe en levée dans la cleff de laquelle arcade est un escusson en pierre partye au premier d'or audit sauttouer pometté d'azur et au second d'argent a trois cheffrons d'azur avecq un timbre, dans le fond de la dite arcade écartelé des quatre mes (mesmes) avecq un escusson en abisme de sable au lion d'argent armé et lampassé de guieulle,"



L'écu en pierre placé dans la clé de voute de l'arcade est celui de **Jean Le Barbu**, cité en 1514, et son épouse **N. Gourio**. Jean est le dernier descendant mâle de Le Barbu de Kerénez. L'écusson peint placé au centre au-dessus de la tombe est celui d'**Henry Simon**, fils de Maurice sr de La Pallue et de Louise du Ros, époux, vers 1620, de **Catherine de Coëtnempren** héritière de Kerénez.

Henry Simon, blasonne de sable (noir) au lion d'argent (blanc), place ses armes sur l'écartelé rappelant les alliances de la maison le Barbu²⁵ de Kerénez, c'est une marque de prise de possession du lieu de Kerénez.

"qu'autour de la dite chappelle et hault des arcade il y a une litre parsemé d'escussons de sable audict lion d'argent, et sur ce que ledict sieur Recteur a opposé que nous eussions verbalisés plus emplement la chappelle estant du costé du cœur autre que celles cy devant attendu -(F15v)- que le dessein des parroissiaux n'est que de reparer le pignon du grand autel et cœur et la neff sans toucher aux chappelles ny murailles costieres quy les composent, il nous a requis de proceder seulement au neff de la dite esglise".

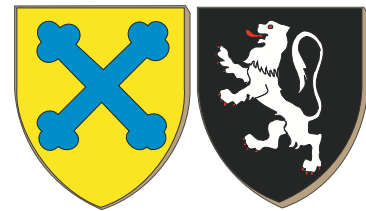


Simon de Kerénez

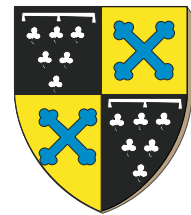
²⁵ Alliances décrites : page 11

Le recteur s'oppose à ce que les experts s'attardent sur l'ensemble des armoiries des chapelles puisque non concernées par les futurs travaux, ce brave homme nous prive probablement de renseignements intéressants.

“Et neff nous avons donné pareillement pour appuré que soubz la troiesme arcade du costé de l’espitre il y a un autel de pierre garny de son retable de bois dans lequel autel ladite Dame a soustenu estre son sottouer tout ainsy qu’il est dans le rettable, que soubz lesd. arcades trois quatre il y a deux escussons peint en forme de litre de sable au lion d’argent armé et composé de gueulle, que vis-à-vis de la seconde arcade du costé de l’evangille et dans la muraille costiere il y a une voutte au dessus d’une tombe en levée au milieu de laquelle il y a un –(P16r)- escusson escartellé au premier et quartries(me) au tresfles et lambel cy devant verbalisé au second et troiesme dudit sottouer pommetté et joignant lad(ite) tombe en levée il y a un benittier avecq un escusson en bosse armoié desditz sottouers pommetté que dans ladite muraille costiere en vis-à-vis de la quatriesme arcade du costé de l’espitre il y a une petite porte donnant sur le cimettiere au coign de laquelle porte il y a un benittier de pierre avecq un escusson dudit sottouer pommetté”



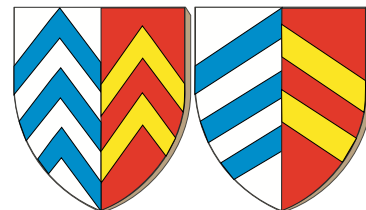
Le Barbu - Simon



Kersaint-Gilly
Le Barbu

Cette chapelle ne manque pas d’écusson, un sautoir Le barbu sur le retable au-dessus de l’autel de pierre, plus une litre peinte aux armes de Simon, plus un enfeu avec les armes de l’alliance de **jeanne Le Barbu** avec **N. de Kersaint-Gilly**, mort vers 1541. Les bénitiers près de la tombe et près de la petite porte de chapelle sont aux armes de Le Barbu.

“ que joignant la mesme petite porte il y a une arcade qui joint la muraille costiere de la nef à l’endroit du grand pignon du cœur qui paroist menassé ruisne que dans la chappelle qui compose la dite arcade avecq la premiere de la nef du costé de l’espitre il y a une petite vitre en dessus de laquelle il y a un escusson partie –(P16v)- en premier d’argent à trois chesfrons d’azur, le second de gueulle à deux chesfrons d’or”



Gourio - Carn de Ranvelin

Deux représentations possibles pour ce blason, le premier est dit “parti” avec des armes “pleines” du couple, le second est présenté en “mi-parti” consistant à associer deux demis écus qui est une présentation d’alliance commune jusqu’au XVII^e siècle. Ce couple est **Guillaume Gourio**, blasonnant d’argent à trois chevrons d’azur, et **Jeanne Carn**²⁶ du manoir de Ranvelin en Plounéour-Trez, blasonnant de gueules aux deux chevrons d’or, *Guillaume serait mort en 1548.*

²⁶ Carn de Ranvelin blasonne : de gueules à 2 chevrons d’or - Armorial de l’Arsenal

“que dans la seconde arcade dans la nef du costé de l’espitre il n’y a aucune armes ny escusson ny tombeau eslevé et que du mesme costé de l’esglise jusque au pignon occidental de la dite esglise il n’y a que la simple muraille costiere avecq deux petite fenestre de verre blanc et qu’au dessus de la principale porte estant au pignon occidental de la dite esglise il y a une petite fenestre en ovale chargé d’un seul escusson en verre d’argent à deux fasses de sable que dans lad(ite) arriere chappelle estant au bas de la dite esglise du costé de l’evangille ou sont les fondz baptismaux il y une fenestre de verre blanc sans aucun escusson, que dans la pennetisme chappelle dudit costé il n’y a aucune armes hors un callisse en bosse avecq quatre lettres M : F : B : R : ”



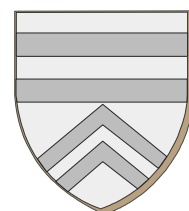
Tromelin ?

Les calices accostée d’initiales appartiennent aux recteurs de la paroisse que l’on peut lire par exemple : **M** : Maître ou Messire, **F** : François, **B** : Blouin, **R** : Recteur, recteur de Kerlouan en 1639.



Marque de recteur

(F17r)- *“Estant au hault d’une petite voutte au dessus d’une tombe en levée en lad(ite). chappelle que dans les trois dernieres arcades dans la nef du costé de l’evangille il n’y aucun tombeau ny escusson, que la lettre cy devant verbalisée que dans la premiere arcade de la nef joignant le cœur et composant la chappelle du Rozaire de mesme costé de l’evangille de ladite esglise il y a dans la cleff de la dite arcade un escusson de pierre en bosse chargé de deux fasses en cheff soustenues de deux cheffrons, que dans la dite chappelle joignant le marchepied il y a une tombe platte avecq un escusson des mesme armes en bosse et dans la muraille costiere de la dite chappelle du costé de l’evangille il y a une voutte et tombe en levée chargé d’un escusson de pareilles armes”*



Kerlouan

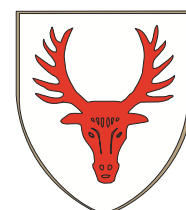
Les écussons de Kerlouan sont présents dans la chapelle du Rosaire et dans une fenêtre.

(F17v)- *“Que dans la fenestre estant dans la muraille costiere du costé de l’espitre il y a un seul escusson en ver d’argent a deux fasses de sable en cheff soustenu de deux cheffrons d’azur en pointe”,*



Kerlouan

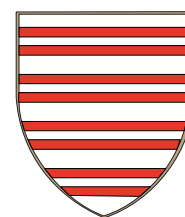
“que dans les trois et quatriesme arcade du costé de l’evangille et dans le cœur de la dite esglise, il n y a aucune armes mais que dans la muraille costiere vis-à-vis desditz deux arcades il y a une petite vitre avecq un seul escusson d’argent à la rencontre de cerff de guieulle et une tombe eslevée soubz un arcade avecq un escusson en bosse chargé d’une rencontre de cersf et au bas de la dite tombe en levée joignant le petite porte quy donne sur le cimettiere un benittier en pierre avecq un escusson des mesmes armes comme aussy avons remarqué –(F18r)- dans le cœur de la chappelle haulte de ladite arcade et chapelle une tombe platte armoïées des mesmes armes”



Poulpry

Une maison du **Poulpry** était à Lanvengat en Guissény, pour avoir une chapelle fustelle petite, avec autel, sépulture, bénitier, vitrail, le tout armorié, Michel du Poulpry possédait le manoir de Kerbiquet à Kerlouan.

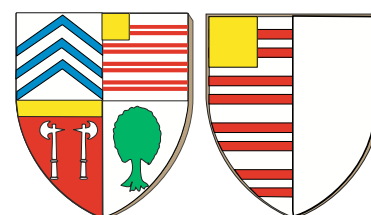
“que vis-à-vis de la seconde arcade du cœur il y a une petite chapelle croisade ou il y a une vitre au-dessus d’une arcade sans tombeau dans laquelle vitre il y a une formerie de trois souffletz soustenu d’un montant, le premier soufflet duquel est chargé d’un escusson d’argent a quatre jumellé de guieulle, ”



Non identifié

Ce blason aux quatre jumelles est inconnu des armoriaux, il peut appartenir à un ramage de la maison **Du Parc** de Locmaria ou à un ramage de maison de **Berien**.

“au second soufflet chargé d’un escusson écartelé au premier d’argent à trois cheffrons d’azur, le second d’argent ausditz jumellés de guieulle au franc canton d’or, et troisie(sme) de guieulle à deux haches d’armes d’argent posés en pal et au cheff d’or, au quatriesme d’argent à un arbre de sinople, ”

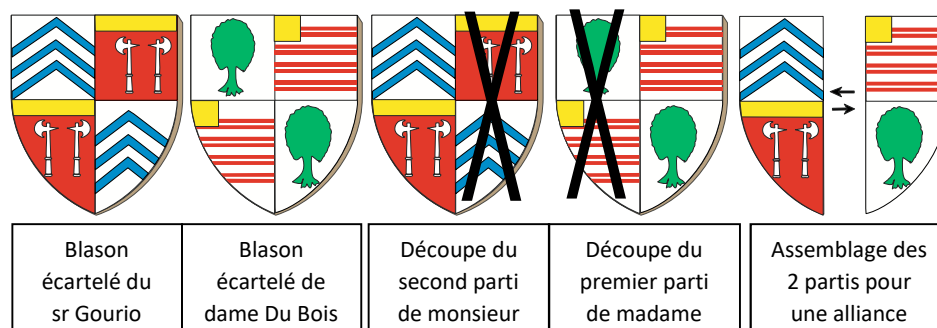


Gourio - Du Bois

Non identifié

Le blason écartelé est celui de l’alliance de **François Gourio** (1645-1683) seigneur de Lannoster, Keranguen, Kervaziou, marié à **Marguerite Du Bois**, décédée le 9-5-1694 à Landerneau.

Comment est composé ce blason écartelé ?

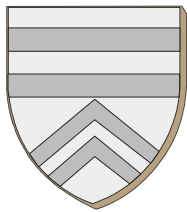


L’écu écartelé de **François Gourio** s’explique par le mariage au XVI^e siècle de son ancêtre Louis Gourio, d’argent à trois chevrons d’azur, avec Marguerite Le Jar héritière dame Lannoster dont le blason est de gueules (rouge) aux deux haches d’argent, au chef d’or. En l’absence de documentation, l’écu de **Marguerite Du Bois** est plus difficile à identifier, sinon que la maison Du Bois de Kerlosquet et du Beuzit en la paroisse du Minihy de Léon (Saint-Pol) blasonne d’argent au cyprès de sinople (vert), par contre l’alliance représentée par les 4 jumelles de gueules, résiste aux investigations, une branche cadette la famille de Berien serait peut-être la réponse. L’écusson est à cet emplacement que depuis 1665 au plus tôt, puisque François est né en 1645. Le propriétaire de la petite chapelle “croisade”, la plus éloignée du chœur est probablement récente avec des armoiries d’un noble n’ayant que peu d’ancienneté locale.

“le troisie(sme) soufflet chargé d’un escusson partye au premier d’argent audit jumelle de guieulle au franc canton d’or le second de verre blancq” .

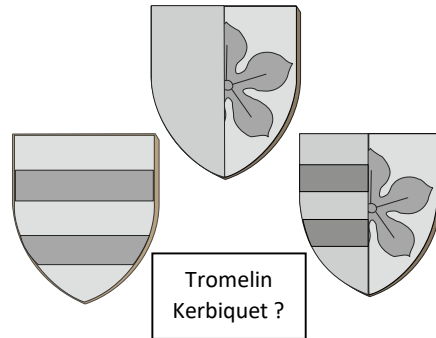
Domage ! Cette partie écusson en verre blanc fut probablement victime de casse.

“aveq un bancq dans –(F18v)- dans ladite chappelle sans aucun escusson que dans les pignons ny murailles costiere de la dite esglise du costé de l’espitre ny dans la tour ny chapelle composant le dite esglise il n y a aucun escusson en dehors de la [...] du pignon de la chapelle du Rozaire au hault duquel nous avons remarqué un escusson en bosse chargé de deux fasse en cheff soutenu de deux chesfrons en pointe. Et au dessus de la porte du porche



Kerlouan

estant au costé septantrional de la dite esglise un escusson en bosse de pareilles armes qui est de deux fasse soustenu de deux cheffrons et au dessus dedit escusson trois autres escussons dont l’un est beaucoup plus eslevé quy est party le premier n’estant chargé d’aucun meubles, le second d’une moitié d’une quinte feille et les deux escussons inferieurs, l’un chargé de deux fasses et l’autre party comme cy dessus d’une demye quinte feilles.



Tromelin
Kerbiquet ?

(F°19r°) - De tout quoy avons fait et redigé le presant nostre proces berbal en presance desdites partyes et en consequence permis ausditz parroissiens de faire travailler à la réparation augmentation exaussement et embellissement de ladite esglise concernant lesditz droitz honorisfiques et preminances cy dessus [des...] a proportion de la grandeur et haulteur qu’ils donneront à ladite esglise fait sur les lieux lesd(itz). jour & an ainsy signé Yves Ferriere alloué Goulven Pinvidicq Recteur de Klouan, François Le Baron advocat à la Cour, Ropartz et B.Croueze No.^{re} Royal adjoint, ainsi signé Danillo gresfier et en marge est escript taxé pour Monsieur L’alloué pour trois journée quarante et deux livres qu’il a reçu et François Le Baron advocat substitue a marqué reçu neusf livres et B. Crouezé adjoint a marqué huit livres et M. Ropartz pro.^r de la parr(oisse) a aussi marqué reçu huit - (F°19v°)- a aussi marqué reçu huit livres et a esté payé à quimper par noble et discret Messire Goulven Pinvidic recteur de la parroisse à monsieur le procureur du Roy et au gresfe compris le timbre dix neuff livres.

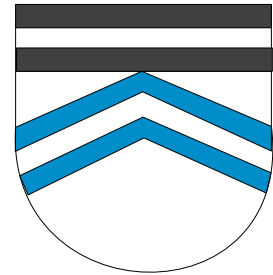
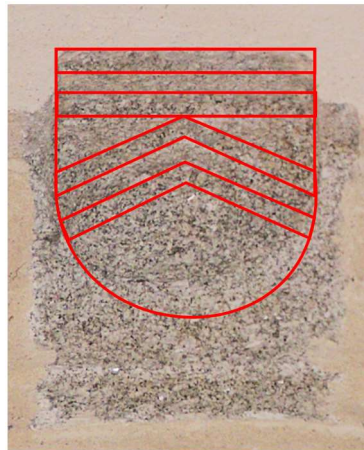
Note ajoutée : 23/06/1689

Collationné à la grosse originale signé Danillo greffier ayant aux soubssigants nottaires de la cour Royale de Lesneven par noble homme Hierosme Le Dall sieur de Cheff de Lestang à lui tandu avecq la presante coppie sous son signe a en nostre estude le vingt troiesme jour de juin mil six cent quatre-vingt-neuf.

Les signataires Crouezé notaire royal, Hierosme Le Dall, Crodefron notaire royal

Les écussons visibles à Kerlouan

Dans la chapelle **Sainte-Anne**, anciennement l'église paroissiale, il reste un écusson ancien portant deux chevrons surmontés deux fascés qui est l'ancien seigneur de **Kerlouan**.



Kerlouan

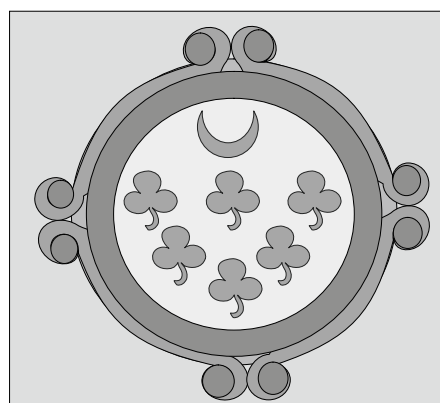
Les écussons de la chapelle **Saint-Égarec** sont au nombre de trois, le premier situé au-dessus de la porte d'entrée est celui du marquis de **Rosmadec de Molac**, propriétaire du château de Coëtmenec'h en Plouider, fondateur de la chapelle, dit-on.



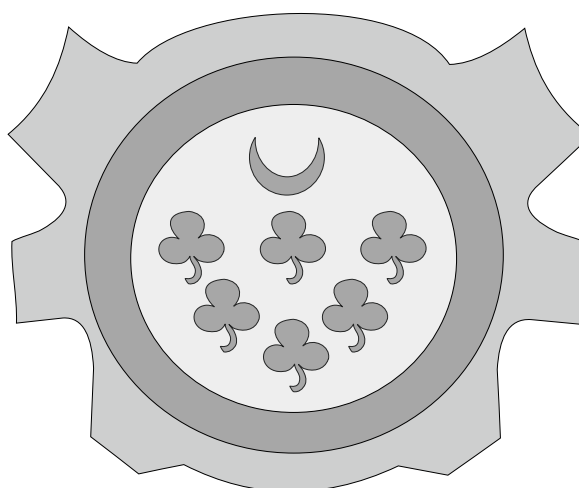
Cette pierre de kersanton a subi des dégradations, elle peut dater de 1608 et appartenir à **Sébastien de Rosmadec**, Maréchal de France et fidèle soldat d'Henry IV, d'où l'élévation au rang de Marquis avec décoration du collier de l'Ordre de Saint Michel. Ce blason devait être magnifique, en son centre les couleurs de la maison de Rosmadec de Molac : *palé d'argent et d'azur*, entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel, surmonté d'une couronne de marquis, en partie détériorée, le tout soutenu par deux lions, eux aussi, bien abimés.



À l'intérieur de la chapelle, deux autres écussons appartenant à la maison de **Kersaintgilly** seigneur de Kerivoas, aux six trèfles surmontés d'un croissant, ce dernier détail indique que s'agit d'un cadet de cette maison.



Le premier blason décore la pierre d'autel de chœur de la chapelle.

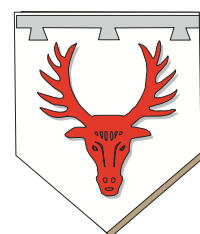


Le second est sculpté sur une pierre tombale du seigneur du manoir de Kerivoas

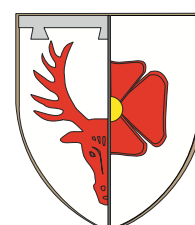
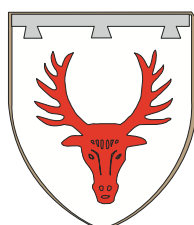
La petite chapelle **Saint-Sauveur** porte l'écusson d'un cadet de la famille du **Poulpry**



À qui doit-on cette pierre d'angle armoriée ? Est-ce à Jean du Poulpry²⁷, fils cadet de Guillaume et frère d'Yves, sieur de Kersalvator (Saint-Sauveur), époux de Jeanne de Pontplancoët décédée sans descendance ?



À quelques mètres de la chapelle s'élève un joli calvaire daté de 1547 dont les donateurs sont identifiés par les deux écussons sculptés sur la croix.



Cette croix est érigée par Jean du Poulpry et sa compagne Françoise Denis ou Denys ; ils sont seigneur et dame de Kersalvator²⁸, le couple est connu par un minu de

²⁷ J-Y LE GOFF – La famille du Poulpry – p4 - Musée du Léon –Lesneven 1993

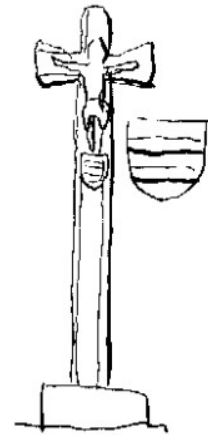
²⁸ Marc FAUJOUR - Kerlouan, croix de Saint-Sauveur - <https://armma.sapat.fr/monument/kerlouan-croix-de-saint-sauveur/>

1541. Jean du Poulpry blasonne "d'argent à la rencontre de cerf de gueules, au chef chargé d'un lambel", Françoise Denis²⁹ blasonne "d'argent à la rose de gueules", (une rose unique selon l'armorial de l'Arsenal et l'enregistrement des armoiries dans l'Armorial général du 21 juillet 1670).

L'écusson aux deux fasces sur la croix monolithique de Tromelin indique son donateur pouvant être Tromelin ou Barbier³⁰, ces deux possibilités sont représentées par un écu de mêmes couleurs "d'argent à deux fasces de sable"



Tromelin
ou Barbier



Dessin d'Yves-Pascal CASTEL

Document à compléter avec un procès-verbal des prééminences en l'église de Kerlouan en 1627, aux archives de Nantes (B. 627).

Remerciements à : Ronan Abiven, Paul-François Broucke, Patrick Quinard, Loïc de Tromelin, Johnny Cren. Patrick De Poulpiquet

M. Mauguin
Mai 2020

Mise à jour - page 11 (Guellozoe an Belly) 10-06-2020

Modifié - Blasonnement de Kerliver de Kerlouan - page 2 - le 26-05-2021

Modifié - identification des mobiliers portants écussons aux « Croisilles » - pages 17-18 - le 08-12-2021

Modifié - pages 27-28- Françoise Denis n'a pas de lien avec la maison de Lesmel
06/02/2023

²⁹ POL POTIER DE COURCY –Nobiliaire et Armorial de Bretagne – donne : *d'argent à trois quintefeuilles de gueules*.

³⁰ Yves-Pascal CASTEL - <http://croix.du-finistere.org/commune/kerlouan.html>

